

Direction de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques
Le mardi 2 avril 2019

REUNION PUBLIQUE

Enquête dans le Haut Meylan

Présentation de l'ordre du jour :

Le maire introduit la séance.

Le groupement BazarUrbain et Dev'lop présente le rendu de l'étude menée.

Le maire clôt la séance en annonçant un plan d'actions pour engager la redynamisation du Haut Meylan.

Support de présentation :

<http://dl.meylan.fr/file.php?h=R30ac89192578bd1b0fac3adaa72ef22a>

Compte-rendu des remarques et questions :

ESPACES PUBLICS

- Le petit parc de jeux pour enfants est très peu visible, comme le parc de Bérivière, ce qui est symptomatique de la signalisation peu qualitative dans le Haut Meylan.
 - Le groupement : Cela fait bien partie des espaces que nous proposons de remettre en lumière (voir carte des espaces publics à qualifier).
- La contre-allée piétonne sur l'avenue de Chartreuse (vers l'avenue des muriers) doit-être valorisée, ainsi que le verger près de l'école maternelle.
 - Le groupement : Nous avons effectivement relevé dans notre étude que ces espaces présentent un intérêt. Un plan guide d'aménagement des espaces publics sera nécessaire pour les valoriser.

DEPLACEMENT, CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- La circulation est difficile / dangereuse dans le Haut Meylan (Chemin de l'Eglise très dangereux), cet élément n'a pas l'air saillant dans l'étude. L'avenue des Mûriers devient très dangereuse aussi car elle sert de court-circuit. Enfin, les habitants ont du mal à se stationner dans les rues du Haut Meylan.
 - Le groupement : Nous avons bien noté que la sécurisation était importante, et qu'il fallait remettre des trottoirs plus larges pour les piétons.
 - Le maire : Quand les services sont interrogés pour des problèmes inhérents à la circulation ou au stationnement, nous essayons de résoudre le dysfonctionnement. Sur la vitesse, nos pouvoirs sont limités (on ne peut pas mettre un agent de police à chaque coin de rue pour effectuer des contrôles).
- L'absence de liaison en bus est gros problème. Nous avons demandé un bus tous les quart d'heure. Nous n'avons pas reçu de réponse.
 - Depuis 2014 la mairie n'est plus décisionnaire des parcours de lignes de transports en commun.

EQUIPEMENTS

- Le restaurant scolaire à l'emplacement de l'ancienne salle polyvalente est censé être provisoire : avez-vous pensé à un terrain pour une implantation définitive ?
 - Le groupement : Une des solutions réside dans la création d'un pôle scolaire unique. Une autre solution serait de l'implanter avec l'école maternelle dans un projet de démolition / reconstruction.
- Pouvez-vous expliciter le projet de regroupement des deux écoles ?
 - Le groupement : Les bâtiments existants ne sont pas aux normes, mal isolés, et il coûterait plus cher de les rénover que de les reconstruire ; il faut envisager un projet pour redimensionner ces équipements en prenant en compte les besoins et contraintes d'aujourd'hui : plusieurs hypothèses de projet sont possibles (regrouper la maternelle et la cantine ou bien créer un pôle sur le plateau sportif).
- Est-on obligés d'avoir une cantine ?
 - Le maire : Nous sommes obligés d'apporter ce service.
- Le bâtiment de La Poste peut-il être « mélangé » à d'autres services ?
 - Le groupement : Dans l'idée d'optimiser les services, ce serait opportun. Il faut définir un programme pour déterminer quel est le besoin exact.

Les propositions d'actions présentées en fin de réunion par le maire font l'unanimité.